

AR Prefecture006-210600391-20250120-20250122_0003-DE
Reçu le 22/01/2025**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE NICE
CANTON DE CONTES**Séance du 20 janvier 2025****NOMBRE DE MEMBRES**

afférents au Conseil Municipal :	15	
en exercice :	15	Pour : 8
qui ont pris part à la délibération :	15	Contre : 7
procurations :	2	Abstention: 0

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 16 janvier 2025

OBJET : Dépenses d'investissement

L'an deux mil vingt cinq et le vingt janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Maire.

Présents : Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Bruno CAILLER, Françoise DALBERA, Emmanuel MARTINEZ, Nicolas BAILET, Harley BASILE, Catherine BAUDINO, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA.

Absents : Jean-Claude GALLIANO, excusé et représenté par Nicolas BAILET. Julien MAÏSSA, excusé et représenté par Jérôme MADONNA,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Alissia GUYONNET-GARAVAGNO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports, lorsque le budget n'a pas encore été adopté.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, pour la commune, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports afin de pouvoir réaliser les travaux prévus.

INVESTISSEMENT AUTORISATION DU QUART DES DÉPENSES

	DEPENSES 2024	Quart	
2115	Terrains bâtis	82 000.00 €	20 500.00€
2131	Constructions bâtiments publics	1 830 000.00 €	457 500.00€
2132	Constructions bâtiments privés	107 121.78 €	26 780.25€
2135	Install. Générales, agencements,	38 795.00 €	9 698.75€
2152	Installations de voirie	60 000.00 €	15 000.00€
2156	Matériel et outillage d'incendie et de	1 000.00 €	250.00€
2158	Autres installations, matériel et	30 000.00 €	7 500.00€

2172	Agencements et aménagements de	122 000.00 €	30 500.00€
2188	Autres immobilisations corporelles	2 100.00 €	525.00€
006-210600391-20250120-20250122_0003-DE			
Reçu le 22/01/2025			
Total 21 Immobilisations corporelles		2 273 016.78 €	568 254.00€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par huit voix pour (Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Bruno CAILLER, Françoise DALBERA, Emmanuel MARTINEZ) et sept voix contre (Nicolas BAILET, Nicolas BAILET pour Jean-Claude GALLIANO, Harley BASILE, Catherine BAUDINO, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Jérôme MADONNA pour Julien MAÏSSA), d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, pour la commune, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports afin de pouvoir réaliser les travaux prévus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
 Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
 Edmond MARI